



39 rue Franklin

69120 VAULX EN VELIN



04 78 80 76 69

06 79 34 73 34

president@avvv.fr

Site : www.avvv.fr

Mairie de Vaulx-en-Velin
Monsieur le Maire
Place de la Nation
69120 Vaulx-en-Velin

Vaulx-en-Velin, le 27/03/2013

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
Ce courrier comporte 2 pages

Objet : problème sur projet Ecole H. Wallon
permis de construire PC 69 256 12 0030

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons ce jour vous informer par la présente missive d'un certain nombre de problèmes que nous avons constaté dans le permis que vous avez signé le 4 février dernier pour la construction – réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire Henri Wallon. Ces soucis sont les suivants :

• **Dimension des cours de récréation :**

Selon le dossier de permis de construire les cours et préaux de l'école en projet auront les dimensions suivantes :

- Cour élémentaire : 1235 m²
- Préau élémentaire : 164,4 m²
- Cour maternelle : 1314,8 m²
- Préau maternelle : 150,4 m²

La réglementation des surfaces en vigueur pour les cours de récréation est la suivante :

- Cour élémentaire : 200 m² pour la première classe et 100 m² pour chacune des suivantes,
- Cour maternelle : 400 m² pour la première classe et 100 m² pour chacune des suivantes.
- Préau maternelle et élémentaire : 0,8 m² à 1 m² par enfants.

Or l'école est destinée à accueillir selon les plans 9 classes de maternelle et 12 classes d'élémentaire soit pour en moyenne 21 enfants par classes, 189 enfants en maternelle et 252 enfants en élémentaire.

Selon ces données le projet devrait donc comporter :

- Cour élémentaire : 1300 m²
- Préau élémentaire : 252 m²
- Cour maternelle : 1200 m²
- Préau maternelle : 189 m²

Il manque donc pour la cour de l'élémentaire 65 m², pour le préau élémentaire 87,6 m², et pour le préau de la maternelle 38,6 m².

De plus les surfaces prévues ne permettent pas la moindre création de classes supplémentaires puisque l'optimisation des surfaces de cours et préaux est déjà atteint voir dépassé.

Le sujet de la petitesse de la surface de la cour élémentaire (comme d'autres soucis) vous a d'ailleurs été signalé par les enseignants.

Nous souhaiterions donc que vous puissiez modifier le projet de façon à avoir une école conforme aux normes et en tous cas « vivable » pour les enfants et les enseignants, et que des erreurs déjà faites sur certaines écoles ne soient pas reproduites.



39 rue Franklin

69120 VAULX EN VELIN



04 78 80 76 69

06 79 34 73 34

president@avvv.fr

Site : www.avvv.fr

- **Absence de places de parking :**

Le projet de création de la nouvelle école maternelle et de rénovation de l'école élémentaire, s'accompagne de la création d'aucune place de stationnement. Lors des entrées sorties de l'école, la situation est d'ores et déjà tendue en termes de place de parking. Il aurait été judicieux de créer quelques places de stationnement qui auraient aussi pu servir au gymnase Wallon, aux locaux associatifs existants ou à venir, ou à la halte-garderie. Mais tel n'est pas le cas. Au contraire, la place de stationnement affectée au logement du gardien sera prise sur les actuelles places du local associatif situé à l'Ouest du terrain.

Le projet ne respecte pas la réglementation qui impose de « créer un nombre de places de stationnement devant satisfaire aux besoins de la construction en tenant compte de sa nature, de sa situation géographique, de sa fréquentation et de la fréquence de la desserte par les transports collectifs et les stationnements publics situés à proximité ». Nous souhaiterions donc vivement que vos services créent dès le début des stationnements afin que le regroupement des deux écoles ne s'accompagne pas, dès le début, d'une asphyxie de la circulation dans le quartier quatre fois par jour.

- **Inadaptation d'une école maternelle à étage :**

Le projet architectural prévoit la création d'une école maternelle avec un étage. Pour les personnes y travaillant et pour les parents d'élèves, la construction d'un étage n'est pas adaptée dans le cas d'une maternelle. Des précédents existent dans la commune de Vaulx-en-Velin (Ecole Vilar et Ecole Langevin) et les retours des parents à ce sujet sont franchement négatifs. Il serait d'ailleurs utile, qu'à ce sujet, vous puissiez vous baser sur les réunions REX (Retour d'EXpérience) que vous avez dû très probablement réaliser (en particulier après l'ouverture de l'école maternelle Langevin) pour modifier vos projets de construction d'école.

Le projet de maternelle est inadapté pour des enfants et parents d'une école maternelle et pour les personnels travaillant sur place. Nous souhaiterions donc sa modification afin qu'il soit réalisé de plein pied.

Nous transmettons copie de ce courrier aux parents d'élèves, aux directeur(trice)s et aux équipes enseignantes des écoles concernées ainsi qu'à plusieurs élus concernés, afin que ceux-ci prennent en main ces problèmes et puissent agir auprès de vous à la modification du projet pour le bien des enfants et des habitants.

Nous regrettons que ce projet n'ait pas pris en compte les problèmes rencontrés lors de précédentes constructions du même type et qu'il n'ait pas été « monté » en concertation avec les personnes et groupes concernés.

Veillez recevoir, Monsieur Le Maire, nos salutations distinguées.

Stéphane BERTIN
Président